

TOURNEE NATIONALE DE LA COMMISSION NATIONALE DES DROITS HUMAINS (CNDH –NIGER)

Mieux se faire connaître et s'enquérir des conditions de détention dans les maisons d'arrêt du Niger

Un an après son installation, la Commission Nationale des Droits Humains(CNDH) a menée plusieurs activités dont entre autres la tournée nationale qui a concernée l'ensemble des huit régions du Niger. Dans le Niger profond, le président de la CNDH et les membres de la délégation ont eu un agenda chargé. Concernant les rencontres, le Pr Khalid Ikhiri a eu des réunions avec les autorités, les Forces de Défense et de Sécurité, les magistrats, les acteurs de la société civile œuvrant dans le cadre de la promotion et la protection des droits humains, les chefs traditionnels, la communauté universitaire, et les scolaires. Les échanges ont porté sur les missions, le fonctionnement, les attributions de la CNDH. Institution de la république, la CNDH a été créée conformément aux principes de Paris qui exigent que les institutions chargées de la promotion et la protection des droits humains soient pluralistes. A chaque étape, les participants ont posé des questions et ont formulé des suggestions pour le fonctionnement de la CNDH. Ils ont aussi salué la démarche de terrain adoptée par les responsables de la CNDH.

Visite dans les maisons d'arrêt du Niger

En plus des rencontres, la délégation de la CNDH s'est rendue dans plusieurs prisons du pays. En effet, conformément à la Loi fondamentale de notre pays, la Commission Nationale des Droits Humains a le plein droit d'effectuer des visites régulières, notifiées ou inopinées dans les lieux de détention et formuler des recommandations à l'endroit des autorités compétentes. C'est pourquoi à chaque étape, la délégation de la CNDH conduite par son président le Professeur Khalid Ikhiri a visité d'abord les différentes cellules des prisons, puis des échanges directs avec les prisonniers et l'administration pénitentiaire. Partout où elle est passée, la mission de la Commission Nationale des Droits Humains a reçu de la part des détenus, chefs de chambre des explications claires et détaillées sur les conditions de leur détention. Les problèmes essentiels relevés par les détenus sont relatifs à la lenteur dans le jugement ; la forte concentration de la population. C'est dire qu'il y a des quartiers où des chambres accueillent deux (2) fois ou plus de leur capacité. "Nous n'avons pas de problème concernant l'alimentation. S'il y a problème, c'est assurément au niveau de la lenteur de la justice. Les visites des parents ou connaissances sont permises sauf si le détenus commet quelque chose de grave étant dans la prison" nous confie un chef de chambre. En effet, les chefs de chambre sont désignés par les responsables de force de sécurité selon des critères bien précis. Tirant la synthèse de ces visites, le président de la CNDH Pr. Khalid Ikhiri a « relevé que les détenus se plaignent surtout de la lenteur de la justice dans le traitement des dossiers ». Un autre problème crucial, c'est que les prisonniers n'ont pas la possibilité de s'exprimer du point de vue des activités manuelles. « Nous sommes sortis de ces visites avec un certain nombre d'informations à partir desquelles de s recommandations seront minutieusement formulées aux autorités publiques pour que les conditions de détention soient améliorées » a-t-il ajouté. Il faut garder à l'esprit que la prison ; les centres hospitaliers sont des maisons de tous les citoyens. "Nous devons ensemble faire en sorte que ces endroits puissent être des lieux humanisés ", a conclu le président du CNDH Pr Khalid Ikhiri.

Ibrahim Abdou Tikiré

Attaché de Presse CNDH/Niger

